

**Centre Public d'Action Sociale**  
de 4845 JALHAY

Tél 087/ 29 90 10 ~ Fax 087/ 29 90 29

IBAN : BE 28-0910-0097-8820

**Règlement du service de dépannage du CPAS de JALHAY**

**Article 1 – Mission**

Le service de dépannage est un service de transport d'intérêt général dont la vocation est sociale, et ce tant au niveau du public visé que des déplacements assurés. Il ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport des personnes dont l'état nécessite une assistance spécifique.

**Article 2 – Public**

Ce service est accessible à tout habitant de l'entité rencontrant des **difficultés de mobilité** et dont la situation ne permet pas le recours aux moyens de transport en commun et/ou aux services de taxis privés.

**Article 3 – Transports**

Les personnes peuvent faire appel au service pour :

- Bénéficier des soins de santé ou se rendre dans une pharmacie ;
- Accomplir des démarches administratives ;
- Rendre visite à un proche hospitalisé ou placé en maison de repos ;
- Effectuer des courses dans l'agglomération de Spa- Verviers (limité à une fois par semaine avec un maximum de 2 heures) ;

Le service n'est pas destiné au déménagement, ni au transport d'objets encombrants.

Les courses ménagères doivent répondre à des besoins courants.

Ne sont pas considérés comme des besoins courants, notamment l'achat de meubles, de gros appareils ménagers, d'appareils audio-visuels, etc.

Toute autre demande fera l'objet d'un examen de la Directrice générale ou de la Présidente voir du Comité Spécial du Service Sociale.

**Article 4 – Territoire desservi**

Les déplacements se font au sein de l'agglomération Spa-Verviers à l'exception des déplacements motivés par des raisons médicales :

- Vers des centres hospitaliers situés en région liégeoise ;
- Vers des prestataires médicaux dans les communes limitrophes (réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes qui suivent des traitements médicaux lourds).

## **Article 5 – Horaires**

Le service de dépannage circule :

- lundi de 8h30 – 16h30
- mardi de 8h30 – 16h30
- mercredi de 8h30 – 12h00
- jeudi de 8h30 – 16h30
- vendredi de 8h30 – 12h00

## **Article 6 – Réservations**

Les demandes de réservations doivent se faire au plus tard 1 jour avant le déplacement en téléphonant au 087/29 90 10 durant les heures de bureau :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Elles seront satisfaites dans leur ordre d'arrivée au standard téléphonique. En cas de problème, le CPAS se réserve le droit de privilégier les déplacements à caractère médical.

Le service ne peut être tenu responsable en cas d'impossibilité d'assurer un transport, il s'engage à prévenir immédiatement la personne concernée pour lui permettre de prendre d'autres dispositions.

Il est demandé aux personnes qui souhaitent annuler une réservation d'avertir le service au minimum 24 heures avant le déplacement. Tout désistement non signalé fera l'objet d'une facturation de la course. Le service se réserve le droit de ne plus desservir les utilisateurs qui auraient, à plusieurs reprises, omis de signaler un désistement.

## **Article 7 – Tarifs**

Les utilisateurs du service devront s'acquitter d'une participation financière à savoir :

1 € par ¼ heure + 0,33 €/kilomètre

Les frais de parking éventuels sont à charge de l'utilisateur.

Les personnes qui possèdent une carte de stationnement spécifique se muniront de celle-ci.

## **Article 8 – Remarques**

Tout utilisateur du service est tenu de respecter ce règlement et de se conformer aux injonctions du chauffeur en ce qui concerne les règles de sécurité et de bienséance.

L'itinéraire est déterminé par le chauffeur.

Il est interdit de fumer dans le véhicule.

Le service se réserve le droit de ne plus desservir les utilisateurs qui n'auraient pas respectés les règles de sécurité et de bienséance ou qui n'auraient pas honorés les factures des dépannages antérieurs.

Le chauffeur est chargé du transport des utilisateurs et peut assurer l'accompagnement. Le chauffeur ne prend pas en charge la manutention manuelle de la personne transportée si cela s'avérait nécessaire.

Les animaux ne sont pas admis dans le véhicule à l'exception des chiens guides.



Nom et prénom : **COUGNET Denise**

Adresse : Rue François Michoel 214 à 4845 Jalhay

N° de téléphone : 087/64.73.06

Jalhay, le 15 janvier 2015.

« Lu et approuvé »

(signature)